

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Numéro de produit	1000035639
Identificateur de produit	57002 CHEMSAFE RAM-TACK SPRAY ADHESIVE
Renseignements sur la société	Chemsafe 1480 Grandview Ave Paulsboro, NJ 08066 United States
Company phone	Assistance générale 1-800-767-06933
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	01
Usage recommandé	Adhésif
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection oculaire/faciale.	
Intervention	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.	
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 2

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	20 - 40
Propane		74-98-6	20 - 40
Butane		106-97-8	10 - 20
Naphta , (Pétroleum), Hydrotreated Light		64742-49-0	10 - 20
Acétate de méthyl		79-20-9	2.5 - 10
n-Heptane		142-82-5	2.5 - 10
Méthylcyclohexane		108-87-2	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables			20 - 40

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOLISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipolison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Aérosol niveau 3. Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	610 mg/m3
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 2400 mg/m3
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	1000 ppm 2000 mg/m3
n-Heptane (CAS 142-82-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	500 ppm 2000 mg/m3
		500 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	1800 mg/m3 1000 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	760 mg/m3 250 ppm
	TWA	610 mg/m3 200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	TWA	590 mg/m3 250 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3 800 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	1600 mg/m3 400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	Plafond	1800 mg/m3 440 ppm
	TWA	350 mg/m3 85 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
--------------------------------------	---

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Aérosol
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	39.82 °C (103.68 °F) estimation
Point d'éclair	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	2 % estimation
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	10.3 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	65 - 85 psig @70F estimation 135 - 155 psig @130F estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.726 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.
----------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL100	Lapin	98.4 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	6482 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures 132 mg/l, 3 heures 50.1 mg/l
Orale		
DL50	Rat	5800 mg/kg 2.2 ml/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Butane (CAS 106-97-8)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL100	Lapin	59.9 mg/l
CL50	Chien	> 4071 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures
		> 16.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures
	Rat	> 6564 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures
		> 26.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures
CL50	Rat	16 mg/l, 4 heures
<i>Vapeur</i>		
CL50	Souris	> 6564 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures
		> 26.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures
Naphta , (Pétroleum), Hydrotreated Light (CAS 64742-49-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Cobaye; lapin	> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 mg/m3, 4 heures
		> 4980 mg/m3
		> 4980 mg/m3, 4 heures
		> 4.96 mg/l, 4 heures
		13700 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg
n-Heptane (CAS 142-82-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 29.29 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu suite à une exposition prolongée.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Non inscrit.	
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non réglementé.	
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes	
Non inscrit.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	120.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1026.7 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Bar rayé (Morone saxatilis)	5.8 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
n-Heptane (CAS 142-82-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de méthyl	0.18
Acétone	-0.24
Butane	2.89
Méthylcyclohexane	3.61
n-Heptane	4.66
Propane	2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Étiquette(s)	2.1
Groupe d'emballage	Sans objet.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	N82
Exceptions liées au conditionnement	306
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune

This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity. Until 12/31/2020, the "Consumer Commodity - ORM-D" marking may still be used in place of the new limited quantity diamond mark for packages of UN 1950 Aerosols. Limited quantities require the limited quantity diamond mark on cartons after 12/31/20 and may be used now in place of the "Consumer Commodity ORM-D" marking.

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	2.1
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	Yes
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.
Packaging Exceptions	LTD QTY

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	2.1
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Packaging Exceptions	LTD QTY

Transport en vrac selon
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC

DOT



IATA; IMDG



**Informations générales**

Polluant marin réglementé par le département des Transports américain. Polluant marin selon le code IMDG.

15. Informations sur la réglementation**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétone (CAS 67-64-1)

Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Danger immédiat - Oui
 Risque différé - Non
 Danger d'incendie - Oui
 Danger lié à la pression - Oui
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Butane (CAS 106-97-8)

Propane (CAS 74-98-6)

Safe Drinking Water Act

Non réglementé.

(SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Acétone (CAS 67-64-1)

6532

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Acétone (CAS 67-64-1)

35 % PV

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Acétone (CAS 67-64-1)

6532

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlements pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

Acétone (CAS 67-64-1)

Butane (CAS 106-97-8)

Naphta , (Pétroleum), Hydrotreated Light (CAS 64742-49-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Acétone (CAS 67-64-1)

Butane (CAS 106-97-8)

Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)

n-Heptane (CAS 142-82-5)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Acétone (CAS 67-64-1)

Butane (CAS 106-97-8)

Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)

n-Heptane (CAS 142-82-5)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Acétone (CAS 67-64-1)

Butane (CAS 106-97-8)

Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)

n-Heptane (CAS 142-82-5)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétone (CAS 67-64-1)

Butane (CAS 106-97-8)

Propane (CAS 74-98-6)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Acétaldéhyde (CAS 75-07-0)

Inscrit : Le 1er avril 1988

Benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Le 27 Février 1987

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Inscrit : Le 11 juin 2004

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Décembre 26, 1997

Méthanol (CAS 67-56-1)

Inscrit : Mars 16, 2012

Toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit : Janvier 1, 1991

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

Benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Décembre 26, 1997

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	03-Avril-2018
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. We ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux